

TEST ASSISANT PROTECTION & GENRE

1. Est-ce qu'il y a une différence entre le terme Genre et Protection ?

Genre : Rapports socialement et culturellement construits entre femmes et hommes dans une société ; l'ensemble des comportements Sociaux qu'affiche une personne dans la Société.

- **Protection** : est défini comme l'ensemble des activités (ONG, ÉTAT, Communauté) visa à mettre l'être humain dans sa dignité (respect des droits de la personne humaine).

2. Expliquez comment les normes de genre façonnent la vie d'un homme et d'une femme dans votre communauté ; et donnez au moins deux exemples.

- Dans notre communauté ; la femme n'a pas droits de grimper sur l'arbre et cueillir les fruits.
- Aussi la femme doit malaxer la pâte comme condition.

3. Quels sont quelques exemples des problèmes de protection que vous avez observés dans votre communauté, qui a été affecté et comment ?

R// Voici les quelques exemples des problèmes de la protection.

- Faire scolariser les garçons et laisser les filles.
- Quelques communautés interdisent les femmes de prêcher à l'église.
- La construction des maisons se fait par les hommes et non femmes.
- La préparation des aliments à la maison est faite par les femmes.
- Pourquoi est-il important d'intégrer les hommes et les garçons dans le travail d'égalité de genre ? comment pourrions-nous le faire ?

R// il est important d'intégrer les hommes et les garçons dans le travail d'égalité car il y a :

- Les besoins différents
- Les risques et vulnérabilités spécifiques des hommes, des femmes, des filles et des garçons
- Les capacités de chacun doit porter une solution.

Nous pouvons le faire en ;

- Faisant participer les hommes, les femmes, filles et garçons dans la prise des décisions.

4. Donnez deux exemples de résultats négatives inattendus d'un transfert de cash dans un ménage (en terme du genre et protection).

R// Denis de ressource.

- Appropriation de la monnaie.
 - Séparation des conjoints suite à cet argent
5. Imagine qu'un formateur du terrain vous informe qu'une femme dans un ménage qu'elle soutient la confie (victime des violences de son mari).

R// en tant que Formateur, il faut d'abord demander l'audience de temps pour l'entretien, puis après l'avoir l'écouté, je dois l'orienter dans une structure qui doit le prendre en charge. Ceci doit dépendre du type de violence pour faire une orientation.

6. Qu'est-ce que vous devriez faire si vous constatez que sur terrain qu'il y a la corruption entre un membre de staff CONCERN et un membre du comité du AVEC ?

R// – il faut d'abord une vérification si réellement cette corruption a eu lieu.

- En fin, si je constate que réellement cette corruption a eu lieu, je dois informer la hiérarchie.